#### RAPPORT N°126 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 12 MAI 2018

Ce rapport de SOS-Torture couvre la période du 5 au 12 mai 2018 concernant les cas de violations et atteintes des droits de l'homme au Burundi.

Au moins trente (30) personnes ont été assassinées au cours de la période, dont vingt-six (26) personnes assassinées par un groupe armée non encore identifié sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, Province Cibitoke (Nord-ouest du pays). L'attaque aurait fait également une dizaine de blessés. Une petite fille de six (6) ans a été violée, et son agresseur a pris fuite grâce à la complicité d'élus locaux.

Les agressions contre des militants de l'opposition rapportées depuis quelques semaines, visant notamment ceux du parti FNL des fidèles du député Agathon Rwasa, n'ont pas diminué d'intensité. Au moins vingt-trois (23) militants de ce parti ont été victimes de bastonnades, de tortures et d'arrestations arbitraires dans différentes localités. La plupart des victimes ont été agressées par des membres de la milice imbonerakure à leur retour de meetings de la coalition Amizero y'Abarundi (dont le FNL est fondateur), la coalition ayant décidé de battre campagne pour le « non » en vue du référendum.

Dans cette campagne référendaire, les discours de haine et de menaces sont relayés par des cadres du parti au pouvoir. Sos-Torture/Burundi relève dans ce rapport les propos dangereux d'un député du parti CNDD FDD tenus à Muhuta, province Rumonge.

#### 1. Atteintes du droit à la vie et à l'intégrité physique

- Un individu a violé une petite fille (J.N.) âgée de six(6) ans sur la colline Giko, commune et province Bubanza (ouest du pays) le 2 mai 2018. Des proches rapportent que le présumé violeur a été identifié : il s'agit de Ngendabanyikwa (52 ans) surnonné *Mufaransi*. La victime a subi une grave agression qui a entrainé des séquelles physiques, selon les proches.

Sos-Torture Burundi note qu'un mandat d'arrêt a été émis, et que la police recherche le présumé violeur. Des témoins rapportent cependant que le principal suspect a pu s'enfouir avant son arrestation grâce à la complicité du chef de colline Giko nommé Oscar Gasereka et certains membres de la milice

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burund

imbonerakure, qui ne voulaient pas que l'homme recherché (également membre du part au pouvoir) soit arrêté.

- Des individus non identifiés armés de machettes et fusils ont assassiné vingtsix personnes (26) et une dizaine d'autres blessées sur la Colline Ruhagarika, Commune Buganda, Province Cibitoke (Nord-Ouest du Pays) le 11 mai 2018 dans la soirée.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour, mais évoque des terroristes venus de la République Démocratique du Congo.

 Le corps d'un homme nommé Nzikobanyanka (70 ans) a été découvert dans la localité de Kinywangurube, colline Mugege, commune Butaganzwa, province Ruyigi (Est du pays) le 5 mai 2018. Des témoins rapportent que le corps portait des blessures au niveau de la tête.

Sos-Torture Burundi note que la police a annoncé l'arrestation d'un homme qui l'accompagnait la veille au soir, afin de déterminer les circonstances de la mort de la victime.

Des individus non identifiés ont assassiné un homme dont le corps a été découvert dans un espace inhabité au quartier Buhinyuza, zone Kinama, commune Ntahangwa (nord de la ville Bujumbura) le 7 mai 2018. Le corps de la victime a été décapité, et portait des signes de blessures. Les bourreaux ont laissé une note sur le corps mentionnant : « ubunwa burahanwa, uzize inkoho zacu wagiy kuvuga aho zibitswe » en kirundi ou « la langue pendue doit être corrigée, tu es punie pour avoir dévoilé notre cache d'arme » en français.

Sos-Torture Burundi note une exécution sommaire, avec une volonté des bourreaux de cacher l'identité de la victime en la décapitant. La police n'a pas identifié cet homme à ce jour, ni identifié de suspect.



Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi



Le corps de la victime découvert à Kinama, sans tête. La note laissée par les bourreaux est visible sur le corps.

Des militaires ont abattu deux personnes au quartier Mutakura, zone Buterere, commune Ntahangwa (nord de la ville de Bujumbura) le 7 mai 2018 dans la nuit. Des témoins rapportent que les personnes abattues venaient de blesser grièvement à la machette une mère de famille au cours d'un vol. Ils ont été abattus en prenant fuite après l'arrivée de militaires en patrouille.

Sos-Torture Burundi note que la police n'a pas communiqué les identités des deux personnes abattues, et a annoncé l'arrestation de deux autres complices.

#### 2. Atteintes du droit à la liberté et à la sécurité physique

Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté Muyubira et Nzisabira au centre de la province Bubanza (ouest du pays) le 4 mai 2018. Des témoins rapportent que l'interpellation a été menée par un certain François Nizigiyimana et en présence de deux agents de police. Les deux hommes arrêtés sont des militants du parti d'opposition FNL accusés d'avoir déchirés une pancarte de campagne du parti au pouvoir CNDD FDD.

Sos-Torture Burundi note une arrestation illégale menée par des membres de la milice imbonerakure. Les interpellations similaires se sont multipliées depuis



Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burund

le début de la campagne référendaire, les militants du FNL étant victimes de leur campagne en faveur du rejet du projet de révision de la Constitution. Les deux (2) militants sont détenus au cachot de police du commissariat de Bubanza sans dossier.

Des agents de la police ont arrêté six (6) militants du parti d'opposition FNL des fidèles du député Agathon Rwasa dans la commune Musongati, province Rutana (sud-est du pays) le 2 mai 2018. Des témoins rapportent qu'ils sont accusés de collecte de contribution sans consentement. Les six (6) militants été munis d'une note de la direction de la coalition politique Amizero y'Abarundi appelant les militants à contribuer pour la campagne référendaire en cours.

Sos-Torture Burundi note que la décision d'arrêter ces militants émane du substitut du procureur de la République en province de Rutana. Les proches des personnes arrêtées dénoncent un harcèlement politique et un faux prétexte pour les incarcérer.

Des membres de la milice imbonerakure ont violemment agressé Félix Niyukuri sur la colline Buheka, commune Nyanza lac, province Makamba (sud du pays) le 5 mai 2018 dans la soirée. Cette agression a eu lieu au cours des patrouilles nocturnes des miliciens, considérées par la population comme des actes d'intimidation. Des proches rapportent que M. Niyukuri a été tabassé à plusieurs reprises, et laissé agonisant avec des blessures le long du corps.

Sos-Torture Burundi note que la victime de torture a porté plainte auprès de la police. L'officier de police judiciaire en charge n'a cependant pas instruit le dossier, mais a laissé les responsables locaux de la milice imbonerakure gérer l'affaire. Cela n'a pas permis à la victime d'être rétablie dans ses droits, et démontre que la police est impliquée sinon complice des exactions des membres de la milice imbonerakure.

Le responsable du service national des renseignements de la commune Ryansoro a arrêté Sébastien Misago sur la colline Murama, commune Ryansoro, province Gitega (centre du pays) le 5 mai 2018 dans la soirée. Des proches rapportent que l'agent des renseignements l'a interpellé à son domicile sans mandat. Il l'accuse de battre campagne pour le « non » en vue du référendum du 17 mai 2018.

Sos-Torture Burundi note une arrestation et détention arbitraires de M. Misago. Des proches rapportent également qu'il est un membre actif du parti



Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burund

d'opposition FNL des fidèles du député Agathon Rwasa. L'arrestation de M. Misago semble fortement motivée par ses convictions politiques.

Des membres de la milice imbonerakure ont interrompu les cours et forcé les élèves et enseignants de l'école fondamentale Musanga, commune et province Makamba (sud du pays) à se rendre un à meeting référendaire du parti au pouvoir CNDD FDD le 7 mai 2018. Des témoins rapportent que les miliciens ont aussi emporté tous les bancs des classes au lieu du meeting.

Sos-Torture Burundi note une violation du droit des enfants, et un harcèlement jusque dans les milieux scolaires. Des parents rapportent que les élèves contraints de participer au meeting ne sont pas en âge de voter, outre qu'ils ont été forcés d'arrêter les cours.

Le commissaire de police de la province Kirundo et le responsable du service des renseignements de cette province ont confisqué le matériel d'un journaliste correspondant de la radio VOA (Voix de l'Amérique) au nord du pays le 7 mai 2018. Le journaliste Jean Bosco Ndarurinze a été mis en garde par des cadres du parti au pouvoir CNDD FDD de Kirundo, qui lui ont refusé le droit de couvrir la campagne référendaire de ce parti sur la colline Nyarunazi, commune Busoni, province Kirundo (nord du pays). Le matériel de travail du journaliste a été confisqué par le chef du SNR de Kirundo le même jour, et lui a été remis quelques heures après avec l'ordre d'effacer tous ses enregistrements.

Sos-Torture Burundi note un harcèlement du correspondant de la radio VOA, consécutif à la décision des autorités de suspendre le droit de diffusion des radions internationales VOA et BBC au Burundi (cfr rapport Sos-Torture Burundi N°125: <a href="http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2018/05/SOS-Torture-Burundi-num%C3%A9ro-125-en-Fr.pdf">http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2018/05/SOS-Torture-Burundi-num%C3%A9ro-125-en-Fr.pdf</a>). Cette décision, prise en pleine campagne référendaire, ne concerne le travail des journalistes qui doivent jouir de la liberté d'informer.

Des membres de la milice imbonerakure ont tabassé plusieurs militants du parti d'opposition FNL qui rentraient d'un meeting référendaire au centre de la province Ruyigi (Est du pays) le 8 mai 2018. Des proches rapportent que cinq (5) militants FNL ont été interceptés et passés à tabac par les miliciens imbonerakure à Bweru. Les mêmes agresseurs ont saisi une moto portant un drapeau avec le « non » gravé dessus, et ont acheminé la moto à la police de Ruyigi. Un autre groupe de quatre (4) militants FNL ont été agressé à Kwisumo dans la commune Butezi à leur retour de ce meeting.



Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burund

Sos-Torture Burundi note que la police n'a arrêté aucun des agresseurs présumés, et n'a pas expliqué les raisons de la saisie de la moto appartenant à l'un des membres du parti FNL.

Les signes d'intolérance politique, accentués depuis le début de la campagne référendaire, sont aussi les menaces de hauts cadres du parti au pouvoir CNDD FDD durant les meetings. Des témoins rapportent que le député de la majorité Léonidas Mukeshimana a proféré des menaces à l'endroit des opposants lors d'un meeting au centre de la commune Muhuta, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 8 mai 2018. Il a déclaré que tous les partisans du « non » à la révision de la Constitution seront pourchassés jusque dans leurs retranchements (« abigisha 'oya' tuzobirukako n'ibirenge bishuhe »).

Sos-Torture Burundi note que ces menaces sont similaires à d'autres discours de haine et d'intolérance politique prononcés par des membres du parti au pouvoir. Dans les précédents rapports, Sos-Torture Burundi avait exprimé sa crainte que les cas de menaces, intimidations, harcèlements et agressions envers les militants d'opposition allaient s'accroitre.

Des agents de la police ont arrêté Nephtalie Kwizera dans la zone Gasanda, commune et province Bururi (sud du pays) le 8 mai 2018. Des proches rapportent que cet homme est accusé d'avoir exprimé sa volonté de voter en faveur du « non » lors du référendum du 17 mai 2018. M. Kwizera est un enseignant du collège communal, et membre du parti d'opposition FNL.

Sos-Torture Burundi note une arrestation et détention arbitraires. Il s'agit aussi d'une violation des libertés politiques et du droit d'expression dont est victime cet enseignant. La police n'a également pas expliqué les charges retenues contre cet homme.

Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté Emelyne Nihorimbere, Laurent et un autre jeune homme sur la colline Karonke, zone Minago, commune et province Rumonge (sud-ouest du pays) le 9 mai 2018. Des proches rapportent que les trois personnes sont des militants du parti d'opposition FNL, victimes de leur appartenance politique. Le groupe de miliciens agissait sous les ordres du chef de colline Karonke.

Sos-Torture Burundi note que les proches n'ont aucune nouvelle des trois (3) personnes interceptées par des miliciens imbonerakure. Ils ont été arrêtés illégalement, accusés de faire campagne en dehors des heures réglementaires et dérobés du matériel de campagne de leur parti, selon les proches.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraire, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre la Mairie de Bujumbura.